

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	5 novembre 2024
Numéro	24.205	Heure	18h24

Auteur-e(-s) : Député-e-s interpartis

Lié à (facultatif) :
ad

Titre : Se former est sportif et tout un art

Contenu :

Les concepts Sports-Arts-Études (SAE) et Sports-Arts-Apprentissage (SAA) sont destinés aux jeunes sportif-ve-s ou artistes talentueux-euse-s. Les programmes SAE et SAA ont pour but de permettre aux élèves concerné-e-s de s'épanouir et de progresser dans leur discipline sportive ou artistique tout en la conciliant avec une scolarité d'enseignement obligatoire ou un cursus de formation au niveau postobligatoire. Le service cantonal des sports rédige les conditions d'admission par discipline¹.

En Suisse, comme dans notre canton, la notion de priorité à l'acquisition des connaissances scolaires reste profondément ancrée. Les aspirations des jeunes à épouser une carrière artistique ou sportive ne commencent que gentiment à être considérées comme sérieuses et envisageables, mais « à la suisse », en mettant sur pied une solution hybride, résultat de compromis âprement discutés.

Il ne s'agit donc pas de remettre en question un modèle qui prend gentiment son envol après une difficile période de rodage.

Nous demandons au Conseil d'État, en s'appuyant sur un bilan actualisé de la situation, de renseigner notre Autorité sur le parcours du combattant qui attend les jeunes que la passion pousse à poursuivre deux formations en parallèle.

Le rapport attendu devra décrire et répondre aux questions suivantes :

- Comment les écolier-ère-s sont-ils et elles informé-e-s et aidé-e-s dans les démarches d'inscription ? La même question se pose pour les jeunes fréquentant les lycées et le Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE).
- Quelle est la fréquentation des Centres régionaux de performance (CRP) et comment la collaboration entre les CRP, les cercles scolaires et les lycées, respectivement le CPNE, est-elle jugée ?
- Comment le suivi des jeunes qui sont dans un programme SAE et SAA est-il assuré ?
- Existe-t-il des solutions personnalisées et sur dossier d'une entrée en matière pour les personnes qui ne cochent pas toutes les cases (sport émergent, par exemple) ?
- Un-e jeune au bénéfice du régime SAE et SAA doit-il ou elle impérativement être dispensé-e de l'éducation physique et sportive (EPS), respectivement de l'éducation musicale ou visuelle ?
- Quelle est la répartition, au niveau du secondaire 2, des jeunes artistes ou sportif-ve-s entre la formation académique et professionnelle initiale ?
- Qu'en est-il des « employeurs favorables au sport de performance² » dans notre canton ? Une liste est-elle disponible ? Existe-t-il une équivalence dans le domaine de l'art ?

¹[Sports - Arts - Études - Apprentissage - République et canton de Neuchâtel](#)

²[Swiss Olympic - Employeur favorable au sport de performance](#)

Développement (obligatoire) :

La société change et si, dans l'esprit de beaucoup, l'idée que la pratique de l'art ou du sport s'apparente uniquement à un loisir, force est de constater que le nombre de personnes dont c'est devenu le métier n'est pas négligeable. Un élément important et en évolution, c'est que pour « percer », il faut débiter tôt et avec une intensité considérable.

Dans un milieu très concurrentiel, où l'abandon n'est pas rare, il est judicieux de ne pas négliger l'assurance que représente la formation scolaire et, plus tard, académique et professionnelle. Les parents, mais aussi les professeur-e-s de musique, de danse et les entraîneur-euse-s sportif-ve-s ne manquent pas d'inlassablement le répéter aux jeunes pousses.

Cela dit, les plus talentueux-euse-s, avec persévérance et abnégation, s'évertuent à concilier leur passion et leur formation. Parfois avec succès, mais aussi avec désillusion.

Notre postulat se penche sur les potentiels obstacles qui parsèment le parcours très exigeant qui attend nos futur-e-s « héros » et « héroïnes ».

Dans le dédale des démarches, des collaborations, de l'organisation personnelle, de la sortie provisoire ou définitive du programme sur blessure ou par démotivation, de l'accompagnement..., il y a une multitude de chausse-trappes pour s'encoupler.

Il nous semble également intéressant de s'interroger sur l'égalité des chances des jeunes qui aspirent à vouer leur carrière au sport ou à l'art. Est-ce aussi évident et facile pour un-e jeune apprenti-e que pour un-e lycéen-ne d'entrer dans un programme SAE-SAA ? Les entreprises formatrices jouent-elles le jeu ? Notre administration joue le jeu. Mais combien avons-nous de services ou d'institutions autonomisées qui ont le label « employeur favorable au sport de performance » et qui accueillent des apprenti-e-s ?

Considérant l'ensemble des éléments ci-dessus et le fait que ces jeunes et prometteurs talents méritent toute notre attention, notre soutien et notre respect, nous vous invitons à accepter ce postulat.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Patrick Erard

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Niel Smith	Michel Zurbuchen	Joëlle Eymann
Armin Kapetanovic	Damien Schär	Brigitte Leitenberg
Pascale Ethel Leutwiler	Karim Djebaili	Amina Chouiter Djebaili
Anne Bramaud du Boucheron		